



Litige prestataire mariage

Par Olivier88

Bonjour,
Avant tout merci d'avance pour votre aide, à minima du temps que vous y aurez accordé.

Nous avons décidé, ma femme et moi, de nous marier en juin 2020.

Au mois d'août 2019, nous avons engagé un DJ, signé un contrat et versé un acompte (50% de la somme).

Étant donné la situation sanitaire en juin 2020, nous avons décidé en avril 2020 de reporter le mariage d'un an (soit au 12 juin 2021).

L'ensemble des prestataires du mariage ont rapidement dit qu'ils étaient d'accord (situation exceptionnelle), disponibles et qu'il faudrait remettre à jour les contrats respectifs.

Au mois de janvier 2021, nous avons tous les contrats à jours sauf celui du DJ. Nous avons essayé de le joindre à de multiples reprises (téléphone, SMS, mail) pendant 3 mois, il ne nous a pas envoyé le nouveau contrat.

Nous avons réussi à obtenir un RDV au mois d'avril 2021 avec lui, il m'a réédité un contrat en un seul exemplaire qu'il m'a remis en main propre, il a gardé pour lui l'ancien contrat raturé à la main pour corriger les dates.

Environ 10 jours avant le mariage, après de nombreuses tentatives infructueuses pour le joindre (téléphone, SMS, mail), nous étions dans le flou total par rapport au protocole sanitaire et sans réponse de sa part, il a fini par nous rappeler le 31 mai. Il nous a expliqué qu'en raison du protocole sanitaire, il devait être rentré chez lui pour 23h (couvre feu). Il a précisé qu'il comprendrait bien qu'une prestation de DJ qui s'arrête avant 23h pour un mariage n'était pas l'idéal et nous a proposé d'annuler sa venue en promettant qu'il nous rembourserait bien l'acompte versé en août 2019. Nous lui avons demandé un délai de réflexion (la soirée) et promis une réponse le lendemain.

Le lendemain après-midi, j'envoie par SMS notre réponse indiquant que nous souhaitons annuler sa venue comme convenu au téléphone en raison du protocole sanitaire.

N'ayant aucune réponse, j'envoie un mail le 5 juin pour lui redire la même chose et joignant un RIB pour le remboursement convenu.

N'ayant aucun signe de vie, nous avons, en catastrophe l'avant veille du mariage, demandé à un ami (qui était un autre prestataire pour les photos et un invité du mariage) de nous aider en nous louant du matériel sono. Cet ami nous a proposé de nous dépanner gratuitement en assurant l'animation pour la soirée gratuitement également si le DJ ne venait pas.

Le DJ, qui n'a jamais accusé réception de notre demande d'annulation et qui n'est pas venu nous a écrit dans la nuit du mariage qu'il allait nous envoyer un courrier recommandé pour demander l'intégralité de la somme, étant donné que, selon lui, nous avions "engagé un autre DJ".

Et enfin, hier (environ 10 jours depuis le mariage), nous avons reçu par courrier simple sa demande de versement avec toutefois quelques problèmes :

Le courrier n'est pas recommandé (à la limite, ce n'est pas grave);

Les sommes demandées ne correspondent pas à ce qui était convenu dans le contrat ;

Il est précisé que nous avons 7 jours pour payer mais le courrier n'est pas daté ;

Le courrier nous accuse de ne pas avoir respecté le protocole sanitaire mais rien sur le contrat qui nous liait (hors sujet il me semble) ;

Le courrier n'est pas signé, pas même de nom.

Mes questions :

Que faire de cela ?

Est-il en droit de nous demander cette somme alors qu'il nous avait promis un remboursement quelques jours plus tôt ?

Est-il dans son droit de nous demander cela alors qu'il n'a pas accusé réception de notre demande d'annulation et qu'il n'est pas venu ?

Bref, nous sommes passablement agacés et forcément pas objectifs sur la situation. Merci donc pour les conseils que vous pourriez nous apporter.